

P.K. Subban
jouera avec
Carey Price
dans l'équipe
canadienne
à **Sotchi**

Page B 6



La facture
des **congés
de maladie**
explose dans
le réseau de
la santé

Page A 3



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIII N° 302

LE DEVOIR, LE MERCREDI 8 JANVIER 2014

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

Pétrole: Québec lorgne une zone fragile du golfe

Les ambitions économiques du gouvernement Marois s'opposent au projet de protection d'Ottawa

ALEXANDRE SHIELDS

Peu avant le début du congé des Fêtes, le gouvernement du Québec a lancé un appel d'offres afin d'évaluer le «*potentiel économique*» des énergies fossiles du banc des Américains, une vaste zone maritime située tout

juste à l'est de la pointe de la Gaspésie. Or, Ottawa envisage d'établir une aire marine protégée pour tout ce secteur réputé pour sa grande biodiversité et la fragilité des espèces qu'on y retrouve.

Le document de l'appel d'offres indique que le gouvernement Marois souhaite obtenir une

«*étude indépendante sur le potentiel économique des hydrocarbures en milieu marin*». Celle-ci est commandée par le ministère des Ressources naturelles (MRN) et concerne précisément la structure Old Harry et le banc des Américains. Ces deux zones pourraient très bien présenter un intérêt pour l'exploita-

tion pétrolière et gazière, selon Québec.

«*Le faible niveau de connaissance de ces deux secteurs représente un défi de taille pour en déterminer le réel potentiel, entre autres parce qu'aucun forage exploratoire n'a été réalisé directe-*

VOIR PAGE A 8 : GOLFE



L'auteur d'une vidéo montrant un policier interpellé un itinérant sur le trottoir par une journée glaciale lance un appel aux autorités pour que les marginaux se fassent soigner plutôt que d'aboutir dans les mailles du système judiciaire. Ci-dessus: un sans-abri se réchauffant comme il peut dans une rue de Montréal lundi.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ITINÉRANT MENACÉ
PAR UN POLICIER

L'auteur de la vidéo lance un cri du cœur

MARCO FORTIER

L'auteur de la vidéo montrant un policier qui menace d'attacher un itinérant à un poteau, par un temps glacial, lance un cri d'alarme contre «*l'injustice*» faite aux marginaux de Montréal — souvent victimes de maladie mentale.

Adis Simidzija, un étudiant à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal, affirme que sa vidéo de 52 secondes montre ce qui arrive de façon quotidienne aux centaines de personnes qui se retrouvent à la rue. Il interpelle le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le maire Denis Coderre et les gouvernements pour que les marginaux se fassent soigner plutôt que d'aboutir dans les mailles du système judiciaire.

«*Ce n'est pas en faisant de la répression policière qu'on va aider les itinérants et les marginaux*», dit Adis Simidzija en entrevue au *Devoir*.

L'étudiant de 25 ans est «*devenu méfiant envers les policiers*» durant le printemps éra-

VOIR PAGE A 8 : VIDÉO

Lire aussi : La lettre ouverte contre la violence policière à l'endroit des itinérants. *Page A 7*

AUJOURD'HUI



Le Monde › En Turquie, le gouvernement Erdogan effectue une nouvelle purge dans la police.
Page B 5

Actualités › La CSN prend ses distances de la FTQ au sujet de la commission Charbonneau.
Page A 2



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 2
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 4

LE DEVOIR EN BIRMANIE

Le boom à sauts-de-mouton

Qui dit «*réformes*» en Birmanie, ou Myanmar, dit avant tout libéralisation économique. Et qui dit ouverture de l'économie dit transformation radicale du paysage urbain de Yangon — cinq millions d'habitants, ancienne capitale et métropole du pays. Voici le dernier d'une série de trois textes.

PATRICK HTOO

Yangon (Rangoon)

Les Américains débarquent! Ford Motors a officiellement ouvert, début octobre, son premier concessionnaire dans le pays, situé dans le centre-ville de Yangon, se joignant à la ruée vers l'or inaugurée en 2011 par l'élan de décrispation bien calibrée de la junte militaire. A quelques semaines près, convergence parlante, la Chambre de commerce des États-Unis ouvrirait les portes de sa nouvelle branche. La demande croissante de voitures «*nous excite*», a déclaré ce jour-là le directeur régional du constructeur américain, David Westerman.

Il n'est pas le seul à saliver: les Japonais, évidemment déjà installés, organisent leur expansion. Nissan va ouvrir une usine, Suzuki va relancer celle qu'elle avait fermée il y a trois ans.

En octobre 2011, le nouveau gouvernement



Marché public à Yangon, une ville qui demeure encore belle, verte, tranquille et respirable. Mais pour combien de temps?

GEMUNU AMARASINGHE ASSOCIATED PRESS

VOIR PAGE A 8 : BIRMANIE

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les conservateurs s'appuient sur un «vieux fond quasi d'extrême droite américaine [afin d']attaquer les organisations syndicales», affirme Jacques Létourneau.

Commission Charbonneau: la CSN prend ses distances de la FTQ

Au tour de la Confédération de présenter ses principales luttes pour 2014

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La CSN s'inscrit en faux contre la mise en garde lancée à la juge France Charbonneau au début de la semaine par la FTQ. En dépit des risques d'aggraver la crise de confiance à l'égard des syndicats, la présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction doit «aller jusqu'au bout», a fait valoir le numéro 1 de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Jacques Létourneau.

La centrale syndicale ressent un «inconfort» en voyant des témoins «qui ne veu[le]nt pas faire dans la nuance» multiplier les déclarations-chocs sur «certaines pratiques du syndicalisme» à la commission Charbonneau. «Ce n'est pas ça, le mouvement syndical au Québec! [...] Ça éclabousse l'ensemble du mouvement syndical», a déploré M. Létourneau à l'occasion d'une conférence de presse mardi. Mais, contrairement à son homologue à la FTQ, Daniel Boyer, M. Létourneau s'est bien gardé d'accuser le juge Charbonneau de faire preuve d'«acharnement». «Il faut que la commission fasse sa job jusqu'au bout», a déclaré M. Létourneau.

D'ailleurs, il espère voir la commission examiner attentivement

« Il faut que la commission [Charbonneau] fasse sa job jusqu'au bout »

Jacques Létourneau, le président de la CSN

ment les partenariats public-privé (PPP) derrière la construction des nouveaux CHUM et CUSM. «Qui est derrière les PPP? Comment les contrats ont été octroyés?», s'interrogeait-il à haute voix.

États généraux

D'autre part, la CSN ne se range pas complètement derrière l'idée de tenir durant cette période trouble des états généraux afin de réfléchir à l'avenir du syndicalisme, comme l'ont suggéré la FTQ et la CSQ. «On n'est pas fermés à cette idée-là, mais on pense que ça doit s'inscrire dans quelque chose de plus large», a indiqué Jacques Létourneau.

À ses yeux, le Forum social des peuples serait tout indiqué pour s'interroger sur les façons d'accroître la force de frappe du mouvement syndical sur la scène politique canadienne. L'événement battant son plein fin août à Ottawa pourrait également être l'occasion de son-

ner la charge contre le gouvernement conservateur.

La FTQ, la CSN et la CSQ ont promis de faire feu de tout bois afin de déloger du pouvoir en 2015 un parti ayant recouru à une «pratique antisociale et antisyndicale» jamais vue dans l'histoire canadienne. L'octroi du droit exclusif à l'employeur de décider seul la liste des services essentiels, l'obligation des syndicats d'ouvrir tout grand leurs livres comptables à quiconque le demande, l'abolition du crédit d'impôt destiné aux fonds de travailleurs: la liste de récriminations est longue.

Les conservateurs s'appuient sur un «vieux fond quasi d'extrême droite américaine [afin d']attaquer les organisations syndicales», a dénoncé M. Létourneau.

Les regroupements syndicaux n'ont jamais eu aussi peu d'influence sur les décisions du gouvernement fédéral, a-t-il fait remarquer. «C'est vraiment la catastrophe. [...] Je

pense qu'on a atteint le fond du baril.»

Même si elle doute fort de voir la charte de la laïcité adoptée sous sa forme originale par l'Assemblée nationale, la CSN ne restera pas les bras croisés lorsque le débat reprendra de plus belle cet hiver, a précisé M. Létourneau mardi.

Le gouvernement Marois a adopté une «approche assez républicaine, pour ne pas dire coercitive», pour régler le sort des signes religieux dans la fonction publique et parapublique québécoise, alors qu'il aurait dû renforcer la laïcité de l'État «à la québécoise, c'est-à-dire de façon tranquille et respectueuse», estime la CSN.

Signes religieux

La centrale syndicale est favorable à l'interdiction de signes religieux chez les personnes exerçant un pouvoir de coercition ou étant un «modèle [...] pour les enfants», comme les employés des centres de la petite enfance (CPE) et des écoles primaires et secondaires.

Elle appelle le gouvernement à garantir qu'aucun employé ne perdra son boulot au lendemain de l'entrée en vigueur de la charte parce qu'il porte la kippa ou le hidjab. La CSN demandera aussi une période de transition de cinq ans afin de permettre aux étudiants de ne pas voir leur plan de carrière bouleversé en raison des nouvelles conditions d'embauche dans le secteur public.

La CSN dresse un bilan «plutôt partagé» des 16 mois de gouvernance du Parti québécois. Plutôt que de s'«enferrer dès le début dans la logique du déficit zéro» le forçant à effectuer des coupes douloureuses en santé et en éducation, le gouvernement minoritaire aurait mieux fait de «s'affirmer comme parti, puis gouverner souverainement, et de s'affirmer aussi et surtout sur le terrain du développement social», a souligné M. Létourneau.

Le Devoir

Un député conservateur au marathon de New York aux frais des contribuables?

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le député conservateur d'arrière-ban Patrick Brown a-t-il couru un marathon aux frais des contribuables? La question se pose alors que M. Brown s'est fait rembourser un voyage à New York au cours duquel il a avalé les kilomètres. Il prétend que le voyage avait aussi pour but de faire des rencontres à l'ONU, bien que son bureau refuse d'en révéler la nature.

Tout comme les libéraux, les députés conservateurs ont entrepris cet automne de dévoiler de manière proactive les dépenses détaillées de déplacement et d'hospitalité qu'ils font supporter à la Chambre des communes. C'est ainsi qu'un blogueur a récemment découvert que M. Brown s'est fait rembourser 1416,06\$ pour se rendre à New York du 2 au 4 novembre dernier.

But officiel du voyage: «rencontrer des représentants des Nations unies à New York». Dans les faits, M. Brown, qui est un coureur aguerri, a couru un marathon philanthropique afin d'amasser des fonds pour la recherche sur le diabète juvénile de type 1. Il a pris l'avion pour New York samedi dans la journée et a couru dimanche. Dès lundi matin, à 8h58, il écrivait sur Twitter qu'il repartait pour Ottawa après avoir assisté à des séances sur les droits de la personne, la loi et l'économie.

Les appels faits à son bureau mardi sont restés sans réponse. À Postmedia, son adjoint Shawn Bubel a indiqué que «le but premier de la visite à New York était une visite prévue des Nations unies organisée par le ministère des Affaires étrangères. Heureusement, ce moment coïncidait avec le marathon de New York». On ignore qui a rencontré le député ou à quelles séances il a participé.

Le bureau du premier ministre ne s'est pas montré plus bavard. «M. Brown a dit qu'il a as-

sisté à des rencontres de l'ONU ainsi qu'à des séances de briefing de la mission canadienne de l'ONU à New York», a souligné le porte-parole du premier ministre, Jason MacDonald. «Il a dit qu'il a seulement réclamé les dépenses pour la portion de son voyage reliée à son travail de député, pas tout le voyage.» Selon la divulgation proactive, M. Brown s'est fait rembourser 795\$ pour le vol d'avion, 228\$ pour d'autres transports et 393\$ en hébergement (pour la seule nuit de dimanche, précise-t-on). Il est resté un total de deux nuits dans la Grosse Pomme.

Malaise

La néodémocrate Lysane Blanchette-Lamothe dit ressentir «un petit malaise». «Ce

Patrick Brown prétend que le voyage avait aussi pour but de faire des rencontres à l'ONU

n'est pas aux contribuables de payer pour des causes, aussi louables soient-elles», dit-elle.

Le libéral Marc Garneau fait valoir qu'un marathon se prépare «longtemps à l'avance» en entraînement et en logistique. «À mon avis personnel, il avait décidé de faire le marathon, et il a ajouté la visite à l'ONU par la suite pour pouvoir le réclamer.»

Il souligne cependant que contrairement au NPD, les conservateurs ont le mérite de publier leurs dépenses en ligne. «Le NPD parle, parle, mais ne fait rien.» M^{me} Blanchette-Lamothe rétorque que le NPD désire plutôt mettre en place un système qui ne fait pas que divulguer les dépenses, mais s'assurer que celles-ci sont légitimes.

Patrick Brown n'a aucune tâche reliée à l'ONU. Député de la circonscription ontarienne de Barrie depuis 2006, il siège au Comité parlementaire de la citoyenneté et de l'immigration, ainsi qu'à celui de la justice.

Le Devoir

Espionnage et lobbying: pas de quoi fouetter un chat

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le double emploi de l'ex-ministre conservateur Chuck Strahl, qui est à la fois grand patron du comité de surveillance des services de renseignement canadien et lobbyiste pour Enbridge, ne dérange pas les spécialistes des questions de sécurité. Rien dans son rôle de président du CSARS ne lui confère un avantage qu'il pourrait mettre au profit de la pétrolière.

Le *Vancouver Observer* a révélé au cours des derniers jours que l'actuel patron du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) s'est inscrit au registre des lobbyistes de la Colombie-Britannique le 6 décembre dernier. D'ici le 6 juin prochain, Chuck Strahl entend contacter des titulaires de charges publiques dans la province pour promouvoir le projet de pipeline Northern Gateway. Certains, notamment le Nouveau Parti démocratique et le groupe Démocratie en surveillance, y ont vu un conflit éthique. Une des prédecesseurs de M. Strahl ne voit, au contraire, aucun problème.

L'avocate Paule Gauthier a présidé le CSARS de 1996

à 2005. (Elle a été remplacée par l'oncologue Arthur Porter, tombé en disgrâce depuis, puis par M. Strahl.) «Il n'y a rien dans le travail [de président du CSARS] qu'il peut prendre à son avantage», soutient M^c Gauthier en entrevue avec *Le Devoir*. S'il y a un conflit d'intérêts, dit-elle, «je ne le vois pas du tout». Tout au plus reconnaît-elle que le poste confère à son titulaire une certaine notoriété qui peut peut-être faciliter l'obtention de certaines rencontres ministérielles, mais sans plus. Elle souligne que la présidence du CSARS est un poste à temps partiel qui n'interdit pas la poursuite d'activités professionnelles.

Pas d'accès quotidien

Le CSARS veille à ce que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), l'agence d'espionnage canadienne, agisse correctement. Sa porte-parole confirme que tous les membres du comité de direction y siègent à temps partiel et ont d'autres occupations. Rien n'interdit le lobbying expressément.

Même son de cloche de la part du professeur de l'Université d'Ottawa Wesley Wark, spécialisé dans les questions de renseignement de sécurité. «M. Strahl n'aurait pas accès sur une base routinière aux rapports de renseignement du SCRS», explique-t-il par courriel. Ce sont plutôt les employés à l'interne qui y auraient accès. «L'apparence de conflit pourrait survenir si le CSARS était appelé à revoir les activités de surveillance des activistes environnementaux du SCRS et s'il semblait minimiser les préoccupations potentielles. Mais cela fait beaucoup de «si»!», conclut M. Wark.

M. Strahl n'a pas donné suite aux messages du *Devoir*.

Le Devoir

Arthur Quentin

SOLDES

du 9 au 29 janvier
20% SUR TOUT
JUSQU'À 50%
sur des produits sélectionnés

3960 Saint-Denis Montréal 514.843.7513

Congédié?

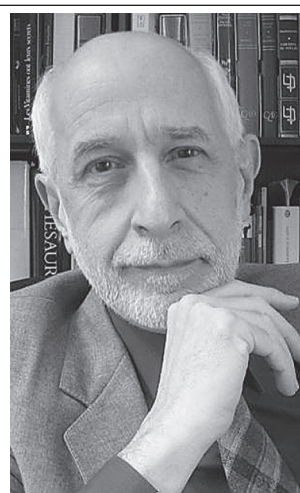
Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



ACTUALITÉS

Aider ses amis



MANON CORNELLIER
à Ottawa

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, n'était pas peu fier, dimanche, d'affirmer que le surplus du gouvernement fédéral serait finalement supérieur à ce qu'il avait lui-même anticipé pour 2015-2016. Il n'a pas avancé de chiffres, mais sa mise à jour économique de l'automne avançait celui de 3,6 milliards et en décembre, le directeur parlementaire du budget haussait la barre à 4,6 milliards.

De la musique aux oreilles des conservateurs qui cherchent par tous les moyens à relancer leur gouvernement malmené. Ils ont toujours misé sur l'économie et les finances publiques pour redorer leur image, mais il y a davantage en jeu dans cette insistance sur l'équilibre budgétaire. De lui dépend la mise en œuvre de certaines promesses faites durant la campagne de 2011.

Les conservateurs s'étaient alors engagés à doubler le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, d'en créer un pour les adultes, de doubler la limite de cotisation au Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et, surtout, de permettre aux parents d'enfants mineurs de fractionner leurs revenus aux fins d'impôt.

Ces promesses, évaluées à plus de 3 milliards de dollars, ont l'avantage de profiter à la première clientèle que courtisent les conservateurs: les classes moyenne et riche. Car il faut être capable, pour profiter de ces mesures, de payer son inscription ou celle des enfants à des activités sportives, ou encore avoir les moyens de cotiser à un CELI.

Il en va de même pour la mesure la plus coûteuse et la plus controversée de leur programme: le fractionnement du revenu des familles avec enfants. Les parents ayant deux revenus très inégaux ou n'ayant qu'un seul revenu sont les premiers visés. D'ailleurs, les principaux promoteurs de cette idée citent volontiers le cas des familles où un des parents, généralement une femme, reste à la maison pour prendre soin des enfants.

Le fractionnement fonctionne comme suit. On permet au parent ayant le revenu le plus élevé d'en attribuer une partie (jusqu'à concurrence de 50 000 \$) à son conjoint. Il ne s'agit pas d'un transfert financier, mais strictement comptable qui permet, si le conjoint moins nanti paie peu ou pas d'impôt, de réduire le taux d'imposition applicable à la tranche de revenus transférés. Plus l'écart de revenus entre les deux conjoints est important, plus les gains sont alléchants.

Cela veut dire, en contrepartie, qu'un chef de famille monoparentale n'obtiendra absolument rien. Pas plus que les familles où les deux parents ont des revenus modestes et sont soumis aux mêmes taux d'imposition. Deux parents ayant des revenus à peu près égaux n'économiseront rien même si leur revenu familial est équivalent à celui de leur voisin, qui n'a qu'un seul revenu et peut le fractionner.

À l'automne 2011, l'Institut C.D. Howe s'est penché sur le projet conservateur. Les conclusions de ses chercheurs étaient catégoriques. Les bénéfices de cette mesure seraient largement concentrés entre les mains des couples les mieux nantis et n'ayant qu'un seul revenu. En fait, 40% des retombées iraient aux familles dont le revenu est supérieur à 125 000 \$, avec des gains pouvant atteindre 6400 \$. Environ la moitié des familles avec enfants, en revanche, économiseraient entre zéro et 500 \$ par année.

Bref, notent les chercheurs, ce sont les couples qui ont déjà les moyens de se priver d'un salaire qui recevraient le plus d'aide pour passer du temps avec leurs enfants. «Une pure aubaine», écrivent-ils, alors que les parents qui auraient le plus besoin de cette aide n'en bénéficieraient pas. Selon eux, d'autres solutions plus équitables sont possibles.

Les conservateurs aiment serrer la vis quand il est question de dépenses de programmes, mais ils restent bien silencieux au sujet de ce que le ministre des Finances appelle les dépenses fiscales, soit tous ces allègements fiscaux ciblés. Parce que ce sont des dépenses. Toute largesse, sous forme de déboursés en argent sonnante ou de réduction d'impôts équivalant à une cession de revenus, a un coût pour l'État.

Et quand le gouvernement décide de laisser aller 12 milliards de revenus sous la forme d'une réduction de deux points de TPS, cela a un impact sur sa capacité financière. Quand il envisage de renoncer à 2,7 milliards de revenus en permettant aux familles avec enfants de fractionner leur revenu aux fins d'impôt, cela touche l'ensemble des citoyens qui devront tout-à-fait accepter des services réduits ou de nouveaux frais pour éponger la facture.

Dans les cas de la TPS et du fractionnement du revenu, on parle de milliards carrément dilapidés puisqu'il s'agit de mesures électoralement rentables, mais sans effet de levier économique ou social pour l'ensemble de la collectivité. Ce sont aussi des carcans qui menotteront les futurs gouvernements et limiteront leur capacité de répondre à des crises financières, démographiques ou environnementales.

Le surplus qui fait saliver les conservateurs doit encore se concrétiser, mais ce qu'ils rêvent d'en faire devrait faire l'objet d'un débat. Un vrai! Et le plus tôt possible, car l'enjeu est plus que financier. Il s'agit d'un choix de société pour les années à venir.

mcornellier@ledevoir.com

SYSTÈME DE SANTÉ

La facture des congés de maladie explose

L'absence des professionnels de la santé a coûté 390 millions en 2012-2013

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Le nombre d'heures versées en assurance salaire aux employés du réseau de la santé explose. En 2012-2013, problèmes de santé mentale, troubles musculo-squelettiques et autres absences prolongées pour maladie ont totalisé plus de 19 millions d'heures, pour une facture de 389,6 millions de dollars.

Loïn de se résorber comme le souhaite le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le problème semble hors de contrôle. Les coûts de l'assurance salaire ont crû de 6,1% en un an, pour une augmentation de 4,6% du nombre d'heures réclamées. Depuis 2003-2004, le nombre d'heures payées en assurance salaire a augmenté de 24%, pendant que les coûts grimpaient de plus de 50%.

Ces données figurent dans un rapport déposé en décembre sur le site Web du MSSS.

Aucune région n'a atteint les objectifs fixés par Québec l'an dernier. Le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et Laval sont ceux qui s'en éloignent le plus, alors que la Gaspésie, la Capitale-Nationale et le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'en rapprochent.

Pour l'année financière se terminant en mars, rien ne laisse présager une embellie. Pour les six premiers mois de l'année financière en cours (avril à septembre 2013), près de 9 millions d'heures en assurance salaire ont été versées.

Un emploi qui rend malade

Ils tombent malades en nous soignant. Le tiers des employés absents souffre d'un problème de santé mentale — expliquant de plus de 40% des coûts de l'assurance salaire. Les troubles mus-



« On a un problème de détresse psychologique et c'est très clair »

Régine Laurent, la présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé

culo-squelettiques représentent eux un peu plus du quart des cas. Les problèmes de santé mentale sont plus fréquents chez les 30-39 ans, mais ce sont les 50 ans et plus qui ont le plus souvent besoin de l'assurance salaire.

Les infirmières auxiliaires, les préposés aux bénéficiaires et les métiers (plombiers, électriciens...) sont les branches où les réclamations sont les plus fréquentes. Pendant que les cadres, les techniciens, les professionnels et les

travailleurs sociaux sont les moins touchés, toutes proportions gardées.

La présidente du plus grand syndicat infirmier, la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), est catégorique: « On a un problème de détresse psychologique et c'est très clair », dit Régine Laurent. Pour elle, la pression pour diminuer les coûts des soins, l'optimisation et l'augmentation de la cadence de travail sont à blâmer, tant pour les dépressions que pour les blessures physiques. « Il faut arrêter d'avoir cette vision comptable, ce sont des humains qui soignent des humains », rappelle M^{me} Laurent, inquiète.

CSST

Elle ajoute que lorsque les absents ne sont pas remplacés par souci d'économie ou faute de personnel disponible, les employés restants subissent une pression supplémentaire qui peut aussi les rendre malades ou les amener à se blesser, en soulevant seuls des patients par exemple. M^{me} Laurent suggère que le réseau de la santé soit désigné prioritaire pour la CSST, ce qui donnerait un levier de prévention supplémentaire.

« Il y a une progression constante, la détresse augmente, mais d'un autre côté, on demande aux travailleurs du réseau d'augmenter la cadence. C'est contradictoire », souligne Guy Lorrion, de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Le MSSS a mis sur pied un comité, dont les syndicats ont appris l'existence par le rapport de décembre. Ils demandent à y siéger pour trouver des « solutions communes ».

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La situation actuelle est loin d'être comparable à celle qui prévalait en 2009, où le gouvernement priait la population de se faire vacciner.

Une saison grippale « tout à fait normale », dit la DSP

MÉLANIE LOISEL

« On vit une saison grippale tout à fait normale », a d'abord lancé le directeur national de santé publique, le docteur Horacio Arruda, mardi après-midi, lors d'un point de presse. Depuis quelques jours, des cas du virus H1N1 ont été rapportés au Québec, dont une quarantaine en Estrie. Mais la situation est loin d'être alarmante.

« Même si on parle du H1N1, on n'est pas en situation de pandémie », tient à dire le Dr Arruda qui explique qu'on peut parler de pandémie uniquement lorsqu'un nouveau virus fait son apparition dans le monde et que la population n'est pas encore immunisée, comme ce fut le cas en 2009.

Cette fois-ci, le virus H1N1 est bien connu des autorités médicales. Cette souche de

grippe était même attendue et prévisible. « On l'a introduit dans le vaccin, on prévoyait que le virus circule ici comme ailleurs au Canada », note le Dr Arruda qui affirme que l'on compte, chaque année au Québec, environ 300 morts liés au virus de la grippe et des milliers d'hospitalisations.

Jusqu'à présent, des dizaines de cas ont été répertoriés alors que l'activité grippale a commencé au début décembre. La tendance est depuis à la hausse, mais le pic n'a pas encore été atteint. « On s'attend à ce que le pic soit à la fin janvier, mi-février et même un peu plus tard », précise le Dr Arruda.

Vaccination gratuite

Il n'est donc pas encore trop tard pour que les personnes à risque se fassent vacciner, dit le directeur national de santé publique. Les

autorités rappellent que les enfants de 6 à 23 mois, les femmes enceintes en bonne santé au deuxième ou troisième trimestre de leur grossesse, les personnes ayant une maladie chronique, les personnes de 60 ans et plus, les travailleurs œuvrant auprès des enfants et des personnes à risque peuvent gratuitement se faire vacciner.

Le Dr Arruda affirme que la vaccination demeure le meilleur moyen de se prémunir contre le virus de la grippe. « Il reste encore des vaccins et on va s'assurer que les gens à risque peuvent recevoir leur vaccin avant le pic », affirme-t-il en ajoutant que l'offre de vaccins sera ajustée au cours des prochaines semaines et que le nombre de doses devrait suffire à la demande.

Le Devoir

Harper encore pris à partie

Vancouver — Environ 100 manifestants ont bloqué l'accès à l'entrée d'un bâtiment où le premier ministre Stephen Harper devait rencontrer les partisans du Parti conservateur sur l'île de Vancouver, mardi. Plusieurs d'entre eux brandissaient des affiches sur lesquelles on pouvait lire des slogans antigouvernementaux. Ils critiquaient notamment la position du gouvernement fédéral dans les dossiers des changements climatiques et du projet d'oléoduc Northern Gateway, en Colombie-Britannique. Déjà, lundi, deux militants écologistes s'étaient glissés sur la scène où M. Harper

répondait aux questions de l'assistance lors d'une présentation devant la Chambre de commerce de Vancouver. La police de Vancouver a déclaré que le duo ne serait pas accusé, bien que l'affaire ait suscité des interrogations sur la manière dont des manifestants avaient réussi à se trouver aussi près du premier ministre sans être inquiétés.

La Presse canadienne

Un train déraille au N.-B.

Plaster Rock — Plusieurs maisons de la petite municipalité de Plaster Rock, au Nouveau-Brunswick, ont été évacuées mardi soir après

le déraillement d'un train de marchandises. Une partie du convoi aurait pris feu après avoir quitté les rails. L'ampleur de l'incendie n'était pas encore déterminée, et il était impossible de dire si l'accident avait fait des blessés au moment de mettre sous presse. Selon les responsables des mesures d'urgence de la municipalité, seulement quelques wagons — dont le contenu est inconnu — ont déraillé. Le train a quitté les rails à quelques kilomètres du village dans un secteur boisé avoisinant une rue. Les maisons qui se trouvent dans ce secteur ont toutes été évacuées.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Découverte de nouveaux composés cancérigènes issus de la combustion

Ces éléments sont des centaines de fois plus mutagènes que les composés produits lors de la cuisson d'aliments sur le grill

PAULINE GRAVEL

Des chercheurs de l'Université de l'Oregon ont mis en évidence l'existence de nouveaux composés cancérigènes qui sont produits lors de réactions chimiques survenant dans les pots d'échappement des voitures et lors de la cuisson de viande sur le grill. Ces composés chimiques seraient des centaines de fois plus mutagènes que leurs proches parents, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), qui sont produits lors de la combustion ayant lieu dans les poêles à bois, les moteurs d'automobile, les centrales électriques au charbon, voire dans les cigarettes, et dont on connaît déjà le pouvoir carcinogène.

Les chercheurs de l'Oregon ont découvert ces nouveaux composés en laboratoire, alors qu'ils procédaient à des expériences reproduisant les conditions de combustion dans les pots d'échappement de voitures et sur les viandes que l'on fait griller au-dessus de la flamme. Ce sont les réactions chimiques entre l'azote et les HAP azotés jusque-là inconnus.

« Nos modèles numériques prédisaient l'existence de ces nouveaux composés. Nous avons alors effectué des expériences de laboratoire pour vérifier qu'ils se formaient bien, et nous les avons ensuite synthétisés pour en tester la mutagenicité [le pouvoir de provoquer des mutations dans l'ADN des cellules]. Nous nous apprêtons maintenant à les rechercher dans l'environnement où nous croyons qu'ils sont présents », précise en entrevue téléphonique Staci Simonich, professeur de chimie et de toxicologie au Collège des sciences de l'agriculture de l'Université de l'État de l'Oregon. Ces composés participeraient ainsi au pouvoir cancérigène de la pollution de l'air, comme le décrivait l'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'automne dernier.

Toxicité

Les analyses de mutagenicité effectuées par l'équipe de M^{me} Simonich ont montré que les HAP contenant un groupe azoté étaient de 6 à 432 fois plus mutagènes que leur composé (HAP) apparenté. Ceux présentant deux groupes azotés étaient de 272 à 467 fois plus. Les chercheurs ajoutent même que les résultats de ces tests pourraient bien sous-estimer la toxicité de ces composés.

L'équipe de Staci Simonich projette maintenant de vérifier s'il y a en effet synthèse de ces nouveaux HAP azotés sur les viandes cuites sur le grill. « Certains HAP azotés ont déjà été observés dans les gaz d'échappement et sur les grillades, mais pas ceux que nous avons découverts, qui n'ont jamais été recherchés car nous ne les connaissions pas », souligne la chercheuse qui est l'auteure principale d'un article, publié dans le journal *Environmental Science and Technology*, relatant cette découverte. « Ces composés ne se forment qu'en présence de nitrates [NO₂] ou de nitrates [NO₃] qui sont souvent présents dans les pots d'échappement. De plus, certains types de viande contiennent des nitrates, qui pourraient ainsi favoriser leur production dans certaines conditions de cuisson que nous tenterons de déterminer. »

Le Devoir



La promenade glacée de la North Avenue Beach à Chicago, sur le bord du lac Michigan

Le vortex polaire pour les nuls

Ce phénomène est en cause dans les caprices météorologiques des derniers jours en Amérique du Nord

MÉLANIE LOISEL

Le « vortex polaire », c'est l'expression à la mode depuis quelques jours au pays comme aux États-Unis. Ce phénomène météorologique, appelé en bon français « tourbillon polaire » ou « tourbillon circumpolaire », est le grand responsable des vagues de froid que nous subissons depuis le début de l'hiver.

C'est lui qui a fait chuter les températures en dessous des -25 °C et qui donnait une impression de -40 en tenant compte du facteur de refroidissement éolien dans plusieurs régions du Québec. Encore aujourd'hui, mercredi, les températures seront glaciales sur l'ensemble de la province.

« Le vortex polaire est une grande dépression, plus ou moins stable, étendue sur tout le pôle Nord, qui contient une grosse masse d'air froid », explique André Cantin, météorologue à Environnement Canada. « À la fin décembre, le vortex polaire s'est déplacé sur le nord de la baie d'Hudson.

Comme il est plus au sud que d'habitude, il y a des vents du nord qui nous amènent de l'air extrêmement froid », poursuit-il.

Vivement le week-end

Bien que ce phénomène ne soit pas exceptionnel, cet air froid s'est rendu pour une rare fois jusqu'aux États-Unis. Nos voisins américains n'ont pas connu des températures aussi froides, du Minnesota à la Géorgie, depuis plus de 20 ans. La température ressentie au Montana a notamment été de -53, et de -5 dans le nord de la Floride. Les *Snowbirds* québécois n'auront pas réussi à fuir complètement l'hiver cette année. Un record de froid a même été battu à New York. Il a fait -15,5 °C à midi à Central Park. Du jamais vu depuis 118 ans! Près d'une cinquantaine de villes américaines ont d'ailleurs battu des records de froid, dont Philadelphie qui a enregistré un -15,5 °C.

« C'est normal d'avoir au moins une vague de froid par année. Mais ce qui caractérise

le vortex polaire, c'est que cette masse d'air froid est persistante et quand elle est aussi basse, on peut connaître pendant l'hiver plus d'une vague de froid qui dure habituellement quelques jours, comme c'est le cas cette année », explique Pierre Gauthier, professeur en science de l'atmosphère à l'Université du Québec à Montréal. « Mais ce vortex polaire se défile au printemps et se replace en quelque sorte au pôle Nord, dans son milieu naturel », ajoute-t-il.

Selon Environnement Canada, les effets du vortex polaire se feront déjà un peu moins sentir vendredi. Les températures vont remonter au Québec, et la fin de semaine devrait être beaucoup plus clémente. « C'est difficile de prévoir le déplacement du vortex polaire, mais nous voyons qu'il a tendance à s'affaiblir et à remonter un peu plus vers les Territoires du Nord-Ouest », indique M. Cantin.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Des centaines d'avions cloués au sol au Canada

Le froid extrême, causé par ce fameux vortex polaire, a créé bien des perturbations dans les aéroports du pays. Mardi matin, tous les vols qui devaient atterrir à l'aéroport international Pearson à Toronto ont été annulés. La température ressentie dans la métropole canadienne était de -40 aux aurores. Vers 10 h, le service a tout de même re-

pris, mais les voyageurs ont dû faire preuve de patience. La plupart des vols ont été retardés ou carrément annulés. Des centaines de vols ont été annulés à Pearson. Les autorités aéroportuaires ont expliqué que le froid extrême risquait de geler les équipements et que le personnel ne pouvait pas rester de longues heures à l'extérieur. Mais le

mal était fait. Dans la majorité des aéroports du pays, dont celui de Montréal, les voyageurs ont été obligés d'attendre de longues heures pour leur vol ou pour trouver un autre vol. De nombreux passagers ont manqué leur correspondance, ce qui a causé bien des casse-têtes aux compagnies aériennes. *La Presse canadienne*

FRANCE

Premiers interdits contre Dieudonné

Le spectacle de l'humoriste controversé est proscrit à Nantes

INDALECIO ALVAREZ

à Paris

L'état s'est resserré mardi en France autour du comédien controversé Dieudonné, plusieurs fois condamné pour antisémitisme, son spectacle ayant été interdit à Nantes, où il devait commencer jeudi sa tournée, et devant l'être dans d'autres villes.

À Nantes, le préfet, représentant de l'État, a signé mardi un « arrêté d'interdiction » du spectacle. À Bordeaux, Tours, Orléans, les maires ont pris les devants et annoncé leur décision d'interdire à Dieudonné de se produire dans leur ville.

Le président François Hollande a appelé les préfets à se montrer « inflexibles [...] face à l'antisémitisme, face aux troubles à l'ordre public que suscitent des provocations indignes, face aux humiliations que représentent les discriminations ».

Une circulaire aux préfets du ministre de l'Intérieur Manuel Valls a précisé lundi dans quel contexte il était selon lui possible d'interdire ce spectacle : outre des risques de troubles graves à l'ordre public, il faut notamment qu'il ne relève pas d'un « dérapage ponctuel qu'expliquerait la libre création artistique » ou qu'il soit susceptible « d'affecter le respect dû à la dignité de la personne humaine ».

L'avocat de Dieudonné a déjà assuré que son client « agirait immédiatement » contre toute interdiction. « Bien sûr, il y aura référé », a indiqué à l'AFP M^e Jacques Verdier, en rappelant avoir déjà gagné sur ce terrain : les tribunaux administratifs et le Conseil d'État ont annulé une quinzaine d'arrêts d'interdiction visant Dieudonné ces dernières années, au nom du respect de la liberté d'expression.

Sanjay Mirabeau, un autre avocat de l'humoriste, a assuré au micro de RTL que Dieudonné « sera sur scène jeudi soir à Nantes ». Le comédien avait déjà fait savoir qu'il déposerait des recours contre ces mesures et qu'il comptait saisir la Cour de justice de la République (CJR, habilitée à juger les ministres dans l'exercice de leur fonction) « à la suite des accusations attentatoires à l'honneur et à la considération » tenues par M. Valls à son encontre.

Le comédien s'attire par de violentes sorties antisémites et racistes, plusieurs fois sanctionnées par la justice, un public friand de transgressions : 5000 billets ont été vendus pour le seul spectacle de Nantes.

Agence France-Presse

Projet Montréal dévoile son cabinet fantôme

Le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal, Richard Bergeron, a présenté son cabinet fantôme et distribué des responsabilités à chacun des 28 élus de Projet Montréal. M. Bergeron s'occupera lui-même des dossiers du 375^e anniversaire de Montréal, du développement économique et de la Société de transport de Montréal (STM). Le maire de Rosemont-La Petite-Patrie, François Croteau, sera le porte-parole de l'opposition dans les dossiers de l'urbanisme, de la réforme administrative et du Système rapide par bus (SRB) Pie-IX, alors que le maire du Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, s'occupera du mont Royal, du financement des arrondissements et du stationnement. Le conseiller Marc-André Gaudry hérite de l'un des dossiers chers au maire Denis Coderre, la Ville intelligente.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sudoku par Fabien Savary

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 3 | | | 1 | 6 | | | |
| | | 8 | | 7 | | 3 | 5 | |
| | 6 | | 1 | 4 | | | 9 | |
| | | | | 8 | | | | |
| | | | | | 2 | | 1 | 8 |
| 2 | 8 | | | | | 4 | | |
| | | | 9 | 3 | | | | 5 |
| 8 | | 4 | | | | | 7 | 2 |
| | | | 4 | | | | | |

Niveau de difficulté : DIFFICILE

2575

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 3 | 2 | 1 | 8 | 5 | 6 | 7 | 9 |
| 6 | 9 | 1 | 3 | 7 | 2 | 8 | 4 | 5 |
| 7 | 8 | 5 | 6 | 9 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 3 | 2 | 7 | 9 | 6 | 8 | 5 | 1 | 4 |
| 1 | 5 | 9 | 4 | 2 | 3 | 7 | 6 | 8 |
| 8 | 4 | 6 | 5 | 1 | 7 | 9 | 3 | 2 |
| 5 | 7 | 4 | 2 | 3 | 9 | 1 | 8 | 6 |
| 9 | 1 | 8 | 7 | 4 | 6 | 2 | 5 | 3 |
| 2 | 6 | 3 | 8 | 5 | 1 | 4 | 9 | 7 |

2572

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO. 700-17-010333-135
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)
ANDRÉ TAILLEFER,
Demandeur,
c.
CHRISTIANE JOACHIM, STACEY GOODING, LUU HIEN THANH, HOANG KHIEH NGUYEN, PHI DIEP KHEG, AMY OANH LUU, MA PHU SON, AL LINH LAM, LE PHAN HOANG LINH VINH, YVON LEBRUN, FRANCE LEBRUN, YVON GAUTHIER, JOCELYNE LALANETTE, GAUTHIER PIERRE ROCHON, DIANE GRAVEL, CLAUDE BOISVERT, SYLVAIN LEGARÉ, DAVID LESSARD, GUY LAURIN, CAROLE JASMIN, FELIX HURTIBISE CONTANT, GILLES D'AMOURS, ANDRÉ LUC DUMAIS, NICOLAS BOUCHARD, MICHEL BONNEAU, JEAN-FRANÇOIS LAURIN, ANTON DUMONT, GUY MARTEL, DANIEL COLLETTE, SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES SDC 500 CH. DES FRÈRES PIEDMONT, FRANCIS GAGNON, SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LES PIEDMONTAIS ET DOMINIQUE VADEBONCOEUR,
Défendeurs,
et
LISE GRONDINES et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE,
Mis-en-cause.

ORDONNANCE PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné aux défendeurs que la requête introductive d'instance amendée du demandeur en radiation d'une inscription sur le registre foncier selon les articles 3063 C.c.Q., 804 C.p.c. et 70 L.F.I. sera présentée devant le tribunal le 14 février 2014, à 9h00, en salle B-10K du Palais de justice de Saint-Jérôme situé au 25 De Martigny Ouest, à St-Jérôme, Qc.
Soyez aussi avisés que des copies de ladite requête introductive d'instance amendée et de l'avis aux défendeurs ont été laissés au greffe à leur intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
St-Jérôme, le 3 janvier 2014
MARILYSE LEDUC
GREFFIÈRE ADJOINTE
M^e Ronald Rodrigue
30, De Martigny Ouest, suite 210
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2E9
Tél. et fax : 450-438-5383
Courriel : r.rodrigue@bellnet.ca
Procureur du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO. 500-22-208631-138
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
BANQUE DE MONTRÉAL
Demanderesse
c.
YOUSRA MISSAOUI, domicile inconnu
Défendeur
c.
BOAZ LANGMAN
Défendeur
ASSIGNATION (art. 138 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
AVIS est donné à YOUSRA MISSAOUI que la demanderesse a déposé au greffe de la Cour du district de Montréal une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au co-défendeur YOUSRA MISSAOUI ont été laissés à l'intention du co-défendeur, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal (Québec) H2Y 1B6, salle 1.120. Il est ordonné au co-défendeur YOUSRA MISSAOUI de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisés que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 12 février 2014 à 9 heures, en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal. À Montréal, le 27 décembre 2013
NATHALIE LECLERC
GREFFIÈRE ADJOINTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO. 500-22-208670-144
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
CRISTINA MARIA DI SIENA
Demanderesse
c.
ROBERT AYOTTE
Défendeur
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ROBERT AYOTTE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.
Soyez avisés que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, AVIS À LA PARTIE DÉFENDRESSE, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE ET PIÈCES P-1 À P-6 sera présentée pour décision devant le tribunal le 17 février 2014, à 9h, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.
Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de ROBERT AYOTTE.
Montréal, le 6 janvier 2014
NATHALIE LECLERC
GREFFIÈRE ADJOINTE

Notre don change le monde!
Oxfam Québec
514.937.1614
1.877.937.1614
www.oxfam.qc.ca

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de :
9129-9859 QUÉBEC INC. et LES MODES L.T. TANG INC.
Avis est par les présentes donné que la faillite de 9129-9859 QUÉBEC INC. et LES MODES L.T. TANG INC., 9067, boul. Pierre de Coubertin, Montréal, Québec, est survenue le 23^e jour de décembre 2013, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14^e jour de janvier 2014 à 13:00 heures, au Bureau de Repentigny, 579A, rue Notre-Dame, bureau 101, Repentigny, Québec.
Date à Repentigny, Québec 3^e jour de janvier 2014.
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic 579-A, rue Notre-Dame Bureau 101, Repentigny (Québec) J6A 7L4
Tél. : (450) 654-1441
Télex : (450) 654-6280

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession de Heidi Lily BUECHIN, en son vivant domicilié au 36 rue Cambridge, Hudson, Qc, J0P 1H0, décédée le 18 mai 2013, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de la notaire soussignée au 61 Cameron, Bureau 220, Hudson, Québec, J0P 1H0 (tél. 450-458-0007).
Me Kim Isings, notaire
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), La compagnie de pulpe de Jonquières / The Jonquières Pulp Company, s'adressera au Registraire des entreprises du Québec afin que sa dissolution soit acceptée et que la date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute. Montréal, province de Québec, le 19 décembre 2013.
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN ELLIOTT

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340
Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

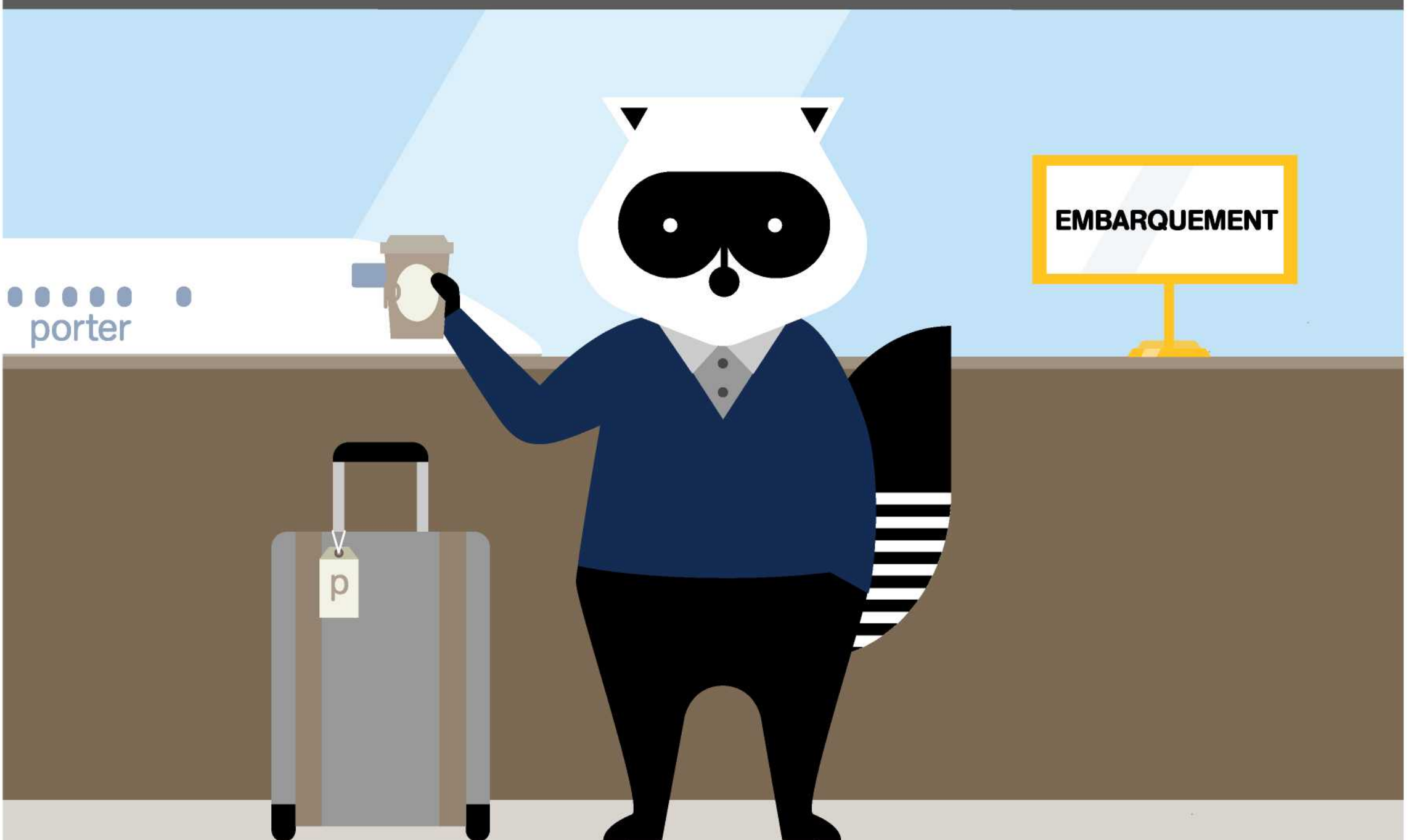
Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Emballez-vous ! Envolez-vous ! Jusqu'à 50 % de rabais sur le tarif de base.

Gardez les Fêtes en tête ! Emballez-vous un autre cadeau. Réservez d'ici le 10 janvier 2014.

JUSQU'À

TARIF DE BASE



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 10 janvier 2014. Voyagez d'ici le 15 juin 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

| | | | | | | | | |
|--|---|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| HALIFAX 2 par jour 160 \$ | TORONTO 16 par jour 116 \$ | SAULT STE. MARIE 186 \$ | ST. JOHN'S 200 \$ | SUDBURY 186 \$ | THUNDER BAY 195 \$ | TIMMINS 186 \$ | WINDSOR 160 \$ | BOSTON 216 \$ |
| CHICAGO 232 \$ | MYRTLE BEACH À partir du 13 février 276 \$ | NEW YORK 211 \$ | WASHINGTON Dulles 216 \$ | PRIX TOUT COMPRIS | | | | |

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

*Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 10 janvier 2014. Voyagez d'ici le 15 juin 2014. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles les 14 - 17 février 2014, du 18 - 21 avril 2014 et les 16 - 19 mai 2014. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

CROISSANCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Retour du fléau

Au Canada, aux États-Unis et aux quatre coins de l'Europe on a observé au cours des douze derniers mois une expansion de la pauvreté. À preuve, la progression prononcée du nombre de personnes, en majorité des femmes, qui ont recours aux banques alimentaires parce qu'elles ne parviennent pas à joindre les deux bouts.

Dans une étude communiquée avant la période des Fêtes, Statistique Canada souligne que 1,1 million de ménages, ou 8,3% des familles, sont confrontés à l'insécurité alimentaire. Cet organisme précise également, voire surtout, que les principales victimes de ce qu'il faut bien appeler un fléau sont des femmes et des enfants. Fait digne de mention, ce constat a été rendu public en même temps que la publication d'autres rapports qui confirment qu'aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, la fréquentation des réseaux de charité alimentaire a évolué à un rythme qui a métamorphosé l'année 2013 en l'année des records. Les plus sombres, il va sans dire.

Signe d'une époque percluse d'adversités économiques, en France, le réseau des Restos du cœur a une fois encore agité les carillons de l'alarme alimentaire plus tôt que prévu car il estimait qu'au-delà d'un million de personnes fréquenteraient ses entrepôts. En tout, en France, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a atteint les 3,5 millions. Au Royaume-Uni, les organisations comme Trussel Trust ou Real Aid ont réalisé au cours des dernières années que leurs objectifs avaient été détournés. Fondées pour venir en aide, entre autres choses, aux pays africains aux prises avec la famine, voilà que ces deux organisations accordent 80%, sinon plus, de matières alimentaires aux citoyens britanniques.

Aux États-Unis, le tableau est le suivant: on calcule que 46 millions d'Américains ont un revenu à peine suffisant; 1,7 million de ménages vivent avec moins de 2\$ par jour; l'assurance-chômage combinée aux timbres alimentaires permet à des millions d'individus de survivre et non de vivre; 30% des mères seules sont en fait des pauvres. Quoi d'autre? Les Noirs sont de plus loin les principales victimes de cette lèpre financière confirmant de fait combien le racisme s'est institutionnalisé. Quoi d'autre (bis)? La misère est en fait si répandue que l'on convient désormais que les programmes introduits par Franklin Roosevelt et Lyndon B. Johnson s'avèrent des solutions partielles. Mais des...

Mais des États-Unis nous parviennent également des études qui mettent en relief les causes qui sont à l'origine de ce qu'il faut bien nommer une tragédie. Toujours est-il que la croissance enregistrée au cours des trente dernières années ne s'est jamais répercutée sur les salaires. En fait, 95% des bénéfices de la reprise, pour ne pas dire des diverses reprises, ont été captés par le 1% des plus riches. Rien n'illustre mieux ce dernier facteur que l'évolution du salaire minimum: en dollars constants il a baissé, baissé, baissé... Le rabotage des moyens financiers décollant du travail a pris une telle ampleur, en bout de course, qu'il a fait dire à Barack Obama que «l'inégalité était le défi de notre temps». Espérons que cette fois-ci son chapelet de mots ne sera pas remis au rayon de la confection des légendes dans laquelle il est passé maître.

Cela étant, cette histoire permet de faire écho à cet exposé de Larry Summers, vétéran des administrations Clinton et Obama, qui a fait passablement de bruit le mois dernier: si on ne prend pas des mesures propres à doper la demande, alors la stagnation s'installera pour longtemps. En d'autres termes, la déflation salariale ayant passé la frontière de tous les dangers, il faut commander une meilleure répartition des richesses. Ainsi, on parviendra à mettre entre parenthèses cette invention allemande récente et aux effets très pernicieux: la classe des travailleurs pauvres.

LE PONT DE QUÉBEC NÉGLIGÉ

Des « caves » corrosifs

À Québec, il y a longtemps que les citoyens se montrent exaspérés de voir un des principaux symboles de leur ville négligé de manière honteuse. En fin de semaine, un couple de Lévis, Georges et Thérèse Lacroix, est allé jusqu'à payer une publicité-choc dans *Le Soleil* pour exprimer son inquiétude. Paraphrasant Claude Péloquin du Grand Théâtre, ils donnèrent la parole au pont: «Continuez à me délaisser jusqu'à ce que je tombe, bande de caves...»

La structure du lien entre les rives nord et sud à Québec est, semble-t-il, moins préoccupante que celle du pont Champlain à Montréal. Le pont de Québec, de loin le plus vieux des deux, merveille d'ingénierie, ne devrait pas s'effondrer une troisième fois (comme en 1907 et en 1916, lors de sa construction)... du moins pas à court terme. Malgré tout, la corrosion le ronge à une vitesse accélérée, comme s'en inquiétait en 2009 la firme Delcan dans un rapport.

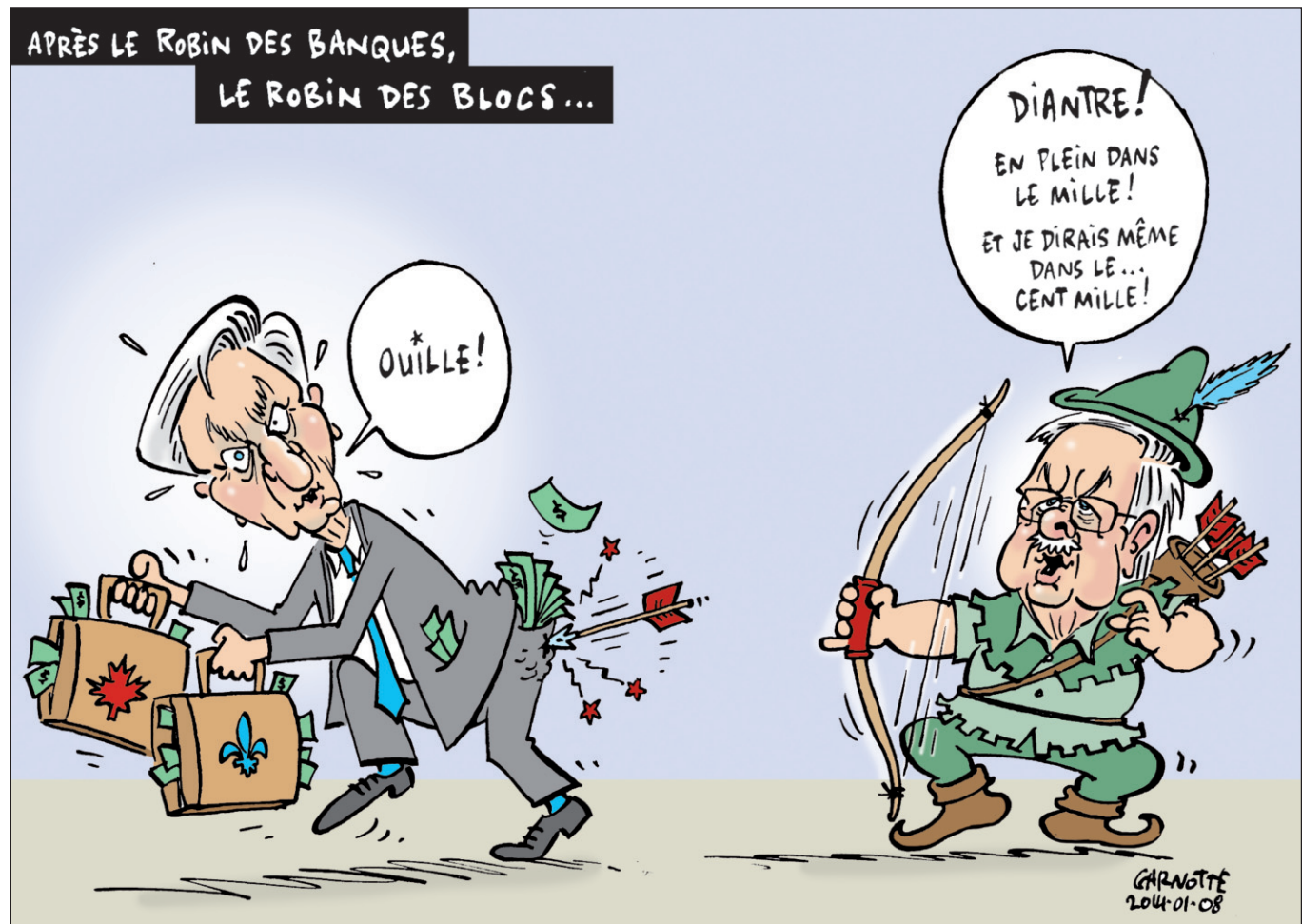
Le pont Champlain a été affreusement négligé, mais au moins, on savait que le gouvernement fédéral en était responsable. Le pont de Québec, lui, est en quelque sorte orphelin depuis le début d'une déplorable querelle de juridiction dont il fait l'objet. Cédé en 1993 au Canadien National pour 1\$, il a quatre ans plus tard fait l'objet d'une entente de réfection tripartite: le CN mettrait 36 millions; Québec, 18 millions et le fédéral, 6. Depuis 2005, le programme est suspendu. Raison officielle: explosion des coûts causée par des normes environnementales plus exigeantes. Depuis, c'est l'impasse. Le CN reproche aux gouvernements de ne pas avoir payé leur dû. Le fédéral reproche au CN de ne pas avoir respecté ses obligations contractuelles. Québec est d'accord. Et tout ce monde embauche des armées d'avocats qui luttent vaillamment devant les tribunaux en multipliant les heures facturables... Les procédures furent entamées il y a quelque huit ans. Mais le procès ne commencera que le 5 mai prochain! Les (ir)responsables ont l'excuse idéale: «On ne peut commenter le dossier, il est devant les tribunaux.» Pendant ce temps, la corrosion fait son œuvre sur le joyau, dont le tiers seulement aura été repeint.

L'erreur aura été la privatisation de 1993. Déjà, en 2005, la Vérificatrice générale du Canada condamnait celle-ci, soutenant que Transport Canada l'avait mal effectuée. Le fédéral, sans attendre la fin du procès, devrait racheter l'ouvrage et le restaurer comme il le mérite. Il a après tout été désigné «lieu historique national» par le ministère fédéral du Patrimoine il y a près de 20 ans.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Dérèglements climatiques

Pendant que l'Ouest canadien grelotte, tout comme le centre des États-Unis, aucun climatologue ou météorologue n'osera parler ces jours-ci du réchauffement climatique. S'il est vrai que globalement la température de la Terre augmente, nous souffrons bien davantage de ses dérèglements: le thermomètre est descendu à Montréal en bas de -25 degrés Celsius en décembre; maintenant, il pleut et il verglace. Le climat est en ménopause!

Insister sur les problèmes du réchauffement climatique amène des effets pervers. Il est possible que plusieurs personnes souhaitent en fait que le Québec connaisse des températures plus chaudes permettant d'étendre la saison des barbecues, la culture de la vigne et le temps de la baignade. Qui se préoccupe vraiment des petites îles qui risquent de disparaître avec la montée des océans? Bien sûr, on devrait s'en inquiéter. D'abord, pour éviter les souffrances de ces populations, mais aussi parce que les déplacements des gens qui perdront leurs terres amèneront des tensions dans les régions déjà surpeuplées, et des mouvements de réfugiés climatiques à travers le globe. [...] Alors que parler des dérèglements climatiques, cela touche tout le monde, ici et maintenant.

Donc, puis-je suggérer un rajustement de vocabulaire pour promouvoir une diminution de consommation d'énergie et de produits de tout genre afin d'éviter le dérèglement climatique?

Jana Havrankova
Saint-Lambert, le 6 janvier 2013

L'itinérant et la maladie mentale

Une vidéo est diffusée. Une phrase choquée, celle d'un policier qui tente de donner une leçon percutante à un sans-abri avec un tact qui scandalise. Sur les réseaux sociaux, et malgré le manque de détails, les pouces se délient, y compris ceux du maire Coderre. Suffit-il de sauter aussi vite aux conclusions et de condamner le style d'intervention policière? Suffit-il de proposer à des itinérants récalcitrants, souffrant de troubles mentaux, des mesures partielles qui soulagent provisoirement leur misère? Dans les cas de grave détresse, notre société doit-elle continuer à miser primordialement sur le court terme qui retourne le sans-abri à la rue, le replonge inexorablement dans son mauvais sort, ou investir dans le long terme qui permettrait une réelle prise en charge globale comme il se doit selon la pathologie médicale et sociale associée à l'indigence?

Que retenir de la courte séquence de quelques secondes qui a suscité l'émoi? Elle me rappelle tant d'exemples dont j'ai été témoin dans des stations de métro, au centre-ville, dans un coin de parc ou d'un quartier de Montréal. Ici comme dans d'autres grandes villes. Chaque fois, je me demande s'il s'agit au fond du résultat de la désinstitutionnalisation en santé mentale qui grève ainsi des malades non soignés convenablement errant dans la zone urbaine sans soutien familial ni financier.

Je ne me sens pas moins impuissante en me détournant pas le regard devant la pure

misère, en offrant de bon cœur une aumône accompagnée d'un chaleureux sourire, des vêtements à des organismes. [...]
Carol Patch-Neveu
Montréal, le 6 janvier 2013

Des coquilles vides

Jim Coutts, le brillant conseiller de Pierre Elliott Trudeau, décédé la semaine dernière, a laissé une forte analyse politique en héritage. Selon lui, les partis politiques sont devenus des coquilles vides qui ne se battent plus que pour la prochaine élection.

Ils ont perdu leurs racines et n'ont gardé que des généralités comme valeurs fondamentales. De brillants politiciens comme Brian Mulroney par exemple ont ainsi raté leur coup. Il manque constamment quelque chose à leur héritage et eux-mêmes ne savent pas comment y remédier.

Philippe Couillard aussi a manqué son coup en voulant faire accepter la Constitution de 1982 et étendre le Parti libéral aux régions. Ces plans manquaient totalement de préparation. Pour Coutts, il n'y a plus de bases aux partis, les militants ne savent plus trop pourquoi ils se battent. À cause des moyens modernes de communication, le marketing de leurs partis leur passe largement par-dessus la tête. Et reformuler des valeurs fondamentales semble loin d'être une priorité pour les chefs modernes. Un manque qui finit par affaiblir énormément leur propre renommée politique.

Michel Magnant
Le 3 janvier 2014

LIBRE OPINION

Lobbyiste? Ça dépend...

FRANÇOISE BERTRAND
Présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Déposé au début du mois de décembre sans recevoir l'attention médiatique qu'il aurait méritée, le rapport du commissaire au lobbyisme fait état d'une iniquité grave au sein de l'actuelle Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, dont la portée est circonscrite uniquement aux entreprises et aux OBNL constitués à des fins patronales, syndicales ou professionnelles. La loi, dans sa mouture de 2002, ne tient aucunement compte du large éventail de coalitions et de groupes de pression environnementaux qui se portent à la défense d'intérêts conformément à leur mission sans pour autant être contraints de s'inscrire au registre des lobbyistes.

Le rapport du commissaire reconnaît justement l'importance d'encadrer de façon adéquate toute activité de lobbyisme, peu importe par qui elle est effectuée. Dans l'article 1 de la loi, on peut lire clairement qu'«il est dans l'intérêt du public que ce dernier puisse savoir qui cherche à exercer une influence auprès des institutions». Groupes environnementaux et groupes de défense économique devraient donc être traités sur un pied d'égalité en raison de leurs actions

de pression sur la place publique et auprès des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales. Faire autrement signifie cautionner une inégalité dans le traitement, ce qui a ultimement pour effet de renforcer la perception qu'il existe de «bons» et de «mauvais» lobbyistes.

C'est d'ailleurs ce que la Loi fédérale sur le lobbying prévoit déjà, tout comme les lois des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Qu'est-ce qui justifie cette différence au Québec, alors que les principes d'éthique demeurent les mêmes?

Revenons aux lobbyistes, bons ou mauvais qu'ils soient. Il est naïf de croire que défendre, au sein des instances gouvernementales, l'impact économique des projets de développement ou défendre la préservation de l'environnement soient deux choses différentes: certes, l'objectif est très différent, mais sur la question qui nous occupe, il s'agit exactement de la même pratique de lobbyisme. Par ailleurs, si des organismes comme la Fédération des chambres de commerce se portent à la défense de leurs membres, permettez-moi de vous rappeler que les groupes environnementaux ne sont pas étrangers aux financements privés pour des fins de défense publique.

Tout récemment, un reportage de la

journaliste Vivian Krause («New U.S. funding for the war on Canadian oil», *Financial Post*, le 29 novembre 2013) met d'ailleurs en lumière une subvention de plusieurs millions de dollars de la part d'une fondation pour inciter des groupes d'activistes et des organisations environnementales au Canada, aux États-Unis et en Europe à créer une barrière au développement des hydrocarbures au Canada. Deux organisations québécoises bien connues dans ce lot ont aussi bénéficié de généreuses contributions qui devaient être consacrées à la défense des intérêts de leur généreux contributeur, soit à s'opposer en commission parlementaire et sur la place publique aux projets de pipelines et d'exploitation de sables bitumineux. Pendant ce temps-là, la Fédération se trouvait sur les mêmes places publiques pour défendre les positions inverses, en étant tout le long inscrite en bonne et due forme au registre des lobbyistes. Pourquoi cette distinction alors que la pratique est la même?

Nous avons tous avantage à respecter de hauts standards en matière d'éthique et de transparence, peu importe les intérêts que nous défendons. La nouvelle loi devrait tenir compte de cette discrimination et la corriger, organisme à vocation économique ou environnementale qu'on soit: nous défendons tous, à notre manière, la cause du développement du Québec.

IDÉES

VIDÉO SUR L'ITINÉRANT ET LE POLICIER

Réactions disproportionnées, mais problème réel

La violence policière actuelle prend sa source dans la fameuse théorie de la « vitre cassée »

ADIS SIMIDZIJA

Auteur de la vidéo et étudiant à la maîtrise en sociologie à l'UdeM

OMAR AZZABI

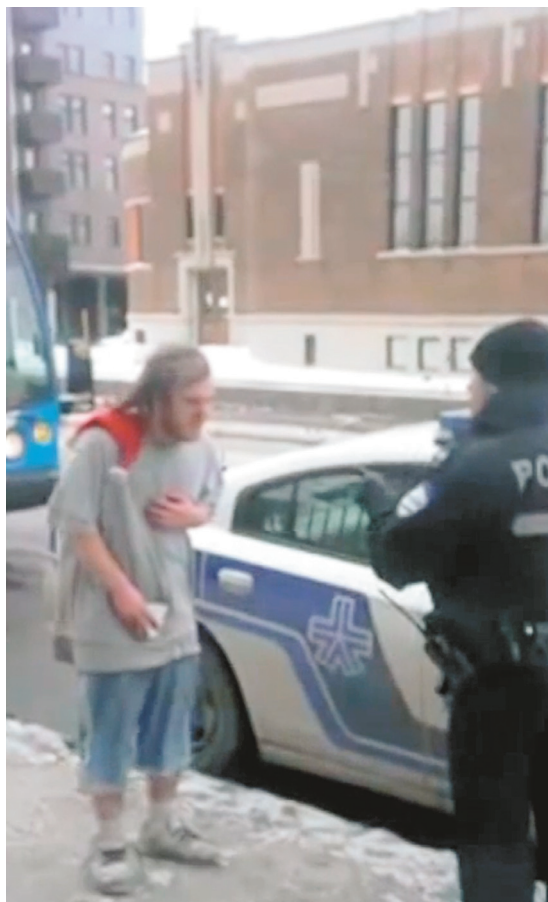
Juriste international

La vidéo de l'itinérant et du policier a fait le tour de la Toile et des médias de masse. Plusieurs débats ont été déclenchés à la suite de la parution de cette vidéo où l'on voit le policier menacer un itinérant. Que faut-il en retenir? Nous désirons ici faire le point sur ladite vidéo et les raisons qui nous ont poussés à publier celle-ci sur les réseaux sociaux, geste que nous avons fait sans nous douter de la portée qu'il allait avoir. Dans un premier temps, nous voulons montrer du doigt un problème de société qui se veut malheureux et qu'on relègue aux oubliettes dans notre routine quotidienne, c'est-à-dire l'injustice que les populations marginalisées affrontent tous les jours. La classification sociale regroupe des personnes et les divise en deux catégories de citoyens: « citoyens de seconde zone » et « citoyens exemplaires ». Il n'en demeure pas moins qu'avec la conjoncture économique et ce qu'on appelle en sociologie la « gentrification » des quartiers pauvres, l'itinérance gonfle à une vitesse inacceptable.

Plan d'action pour les plus démunis

Il y a donc ce problème qui se pose à nous: alors que plusieurs organismes exigent la construction de logements sociaux, puisque les prix des loyers dans la métropole augmentent à vue d'œil, on construit des condos de luxe dans des quartiers défavorisés. Le maire de Montréal, Denis Coderre, veut faire de Montréal une ville internationalement respectée. Pour ce faire, il doit absolument définir un plan d'action pour les plus démunis de cette ville. Il nous a répété, à la suite de la diffusion de la vidéo, que la lutte contre l'itinérance est une priorité pour lui. Et il a tenu à nous rappeler à quel point, tout au long de sa carrière politique, il avait été proche des gens. De notre côté, nous n'allons le croire que lorsqu'il y aura des résultats et des propositions concrètes qui ne se limitent pas aux 140 caractères sur Twitter.

Le deuxième problème qui se pose à nous, visible dans cette vidéo de 51 secondes, c'est



La vidéo du jeune itinérant et du policier a fait le tour de la Toile.

le rapport entre les policiers et les itinérants. Rappelons-nous ici que, dans les années 1980, le criminologue George L. Kelling et le politologue James Q. Wilson ont développé la théorie de la « broken window » (« vitre cassée »). Celle-ci, essentiellement, prétend que, pour éradiquer la criminalité à une plus grande échelle, les gouvernements doivent mettre en place un plan radical de répression intensive dans les espaces où les petits délits sont commis. Cette théorie a grandement été popularisée par la Ville de New York dans les années 1990 et a influencé tous les services de police dans les métropoles mondiales, dont Montréal. Ici, pour le bien de l'analyse, faisons abstraction de ladite vidéo afin de nous pencher sur un sérieux problème, c'est-à-dire l'appel à la répression comme outil privilégié dans la lutte contre l'itinérance et les marginalités.

Zéro marge d'erreur

NATHALIE GRAVEL

Enseignante en techniques policières au collège de Maisonneuve et consultante indépendante en management organisationnel

Et si on créait des robots pour agir comme policiers? Pas de congé de maladie ou de maternité, pas d'heure de lunch à prévoir, pas de vacances à payer... Un bris? On change la pièce défectueuse et on reprend le boulot, ni vu ni connu... Sûrement des économies à faire pour les organisations policières, en ces temps de fortes compressions budgétaires.

Mais, attendez... Qui souhaiterait avoir affaire à des robots policiers lorsqu'on compose le 911? Personne, bien entendu. On a besoin d'humains, capables de ce qu'un robot ne pourra jamais offrir à une société: savoir agir avec empathie, humanité et nuance, être capable de vibrer émotivement face à la détresse humaine, aux réactions traumatiques événementielles. Mais aussi capable de faire preuve d'autorité, d'user avec discernement du pouvoir discrétionnaire que lui accordent certaines législations, voire d'agir de façon répressive lorsque nécessaire... Et heureusement.

Si ma meilleure amie, votre sœur, notre grand-père ou votre enfant est un jour victime de violence familiale, d'agression sexuelle, d'intimidation ou de négligence, nous espérons qu'un être humain se présentera, en uniforme, et qu'il saura écouter, soutenir, faire preuve de compassion, d'empathie, de flexibilité. Qu'il saura au besoin conseiller, rassurer, guider, diriger. Aucun robot ne peut offrir à notre société ce que des milliers de policiers lui offrent chaque jour: un rapport humain sensible, adapté aux circonstances et professionnel.

Faute policière

Mais les humains commettent aussi des erreurs. Dans nos vies personnelles et professionnelles, nous manquons tous parfois d'empathie, de patience, de nuance, de tolérance, de jugement, de recul, d'objectivité, de réserve... Nous sommes humains, après tout, n'est-ce pas?

Cependant, celles et ceux qui adoptent le métier de policier savent pertinemment, dès leurs premières heures de formation, que la



Celles et ceux qui adoptent le métier de policier savent pertinemment, dès leurs premières heures de formation, que la marge d'erreur qu'on leur octroiera socialement est pratiquement nulle.

marge d'erreur qu'on leur octroiera socialement est pratiquement nulle. Je fais ici référence à une véritable marge d'erreur, cet espace plus ou moins étendu où il est possible, voire permis, de commettre une faute sans réelle conséquence, pour soi comme pour autrui.

Il n'existe pas vraiment de zone manœuvrable pour la faute policière. Pourquoi? Parce que ce métier de hautes responsabilités et de grandes exigences en est aussi un de haut pouvoir, de forts privilèges, de puissance symbolique autoritaire et sociale. Messdames et messieurs qui nous servez et nous protégez,

Ce qui en résulte, ce n'est pas un problème individuel, c'est un problème de société. Celui-ci découle non pas du zèle d'un individu, mais de la culture, non seulement policière, mais sociale, d'une génération qui prône la violence comme outil de dissuasion massive. On nous rappelait, dans un rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qu'au Québec, on n'échappe pas à cette doctrine criminalisant des populations marginalisées puisque, « depuis environ cinq ans, le SPVM tend à faire de la lutte contre les incivilités et autres désordres urbains un objectif stratégique prioritaire ».

Le désordre urbain est ici causé dans la plupart des cas par les itinérants. Comment les policiers s'y prennent-ils le plus souvent pour dissuader ces individus dans le besoin? En usant de violence. Il ne s'agit pas de faire sensation dans le cas présent, mais de rappeler que la violence ne se limite pas à la seule violence physique.

Répression orientée

C'est justement le troisième point que nous voulons ici soulever. Certains ont tenté de banaliser la violence qu'on pouvait observer dans la vidéo. Nous faisons référence évidemment ici au chroniqueur de *La Presse* Patrick Lagacé, qui a préféré développer son idée de façon admirablement métaphorique, mais qui perd le raisonnement en cautionnant l'attitude policière: « C'est ce qu'on voit ici. On voit un flic essayer de convaincre un poqué de la vie de cesser un comportement qui est nocif pour lui-même, d'abord et avant tout. Rentrez au chaud. Pis arrête d'achaler le monde, sinon je vais me fâcher. » C'est exactement ce à quoi on faisait référence en parlant de l'influence de la théorie de la « vitre cassée ». Une répression orientée; mais qui reste une répression et conduit à une violence inouïe qu'on banalise trop souvent, mais qui est pourtant la plus répandue dans les rapports entre les policiers et les itinérants.

Le débat est lancé et se poursuivra à l'Assemblée nationale. Espérons qu'il aboutira à des résultats favorables dans la recherche de solutions afin d'encadrer le phénomène. C'est une bonne chose de dénoncer le comportement d'un individu en position de pouvoir qui en abuse, mais la vraie question est de savoir comment on peut non seulement aider les itinérants, mais aussi ces individus en uniforme qui se retrouvent avec peu d'outils à leur disposition et une formation inadéquate pour faire face à ce genre de situations...

Rob Ford, le culotté



FRANCINE PELLETIER

J'ai développé une fascination pour l'improbable maire de Toronto, Rob Ford. À l'instar des chaînes télévisées américaines, je ne peux plus m'en passer. Pas seulement parce qu'il est plus gros que nature, imprévisible, grotesque par moments, attendrissant par d'autres, mais parce que 70 jours après l'éclatement du scandale le concernant, il est non seulement toujours là, Rob Ford, dépouillé de la majorité de ses fonctions, au moment où l'on se parle, il a l'intention de se présenter à nouveau. Mieux, il a l'intention de gagner.

« Je suis prête à lui donner une deuxième chance », a dit Peggy Hudson, une des « irréductibles » venus serrer la pince du maire lors de la réception du jour de l'An. C'est une tradition inspirée, dit-on, de Louis XIV qui, lui, recevait ses sujets (mâles seulement) à son chevet, question de se montrer quelque peu disponible le premier et sans doute seul jour de l'année. Pour l'occasion, le maire Ford portait son gros collier plaqué or et tenait une tasse où on pouvait lire: *Stay calm and carry on* (Gardez votre calme et poursuivez vos activités).

« On croit qu'il peut se ressaisir, personnellement et professionnellement », ajoutait M^{me} Hudson. Le lendemain, Rob Ford étonnait tout le monde en soumettant, le premier, sa candidature pour les élections municipales en octobre. Je ne suis sans doute pas la seule qui s'est défait la mâchoire cette journée-là. Comme d'autres, j'étais convaincue que les jours du roi d'Etobicoke étaient comptés. À partir du moment où la police révélait l'existence de la fameuse vidéo le montrant fumant du crack, comment pouvait-il survivre à un tel déshonneur? Ford avait beau crâner, s'excuser, verser dans le trémo, ce n'était plus qu'une question de temps.

Mais c'était sans compter sur les talents de prestidigitateur de Rob Ford. Bien sûr, il suffirait que la police porte des accusations contre lui pour que son château de cartes s'effondre. Ça peut encore arriver, le chef Blair n'a pas dit son dernier mot, mais en attendant, Ford est en train de créer une nouvelle façon d'exercer le pouvoir. Et c'est précisément ce qui me fascine. Après tout, le pouvoir, dans cet hémisphère tout au moins, est exercé par les gens qui savent se tenir, tout le contraire de Rob Ford.

Jusqu'à récemment, il y avait un mode d'emploi strict pour accéder au pouvoir. Il fallait être 1- homme, 2- Blanc, 3- propriétaire, 4- de profession libérale. Ces quatre conditions assuraient la respectabilité et la crédibilité de l'individu, et souvent son élection. Bien que les temps aient changé, la formule persiste aujourd'hui environ 70% du temps. Rob Ford, lui, se fait un malin plaisir de montrer qu'il n'est justement pas sorti d'une université ou d'un bureau d'avocats. Il se fout éperdument de suivre les codes de conduite d'usage. Il est l'*outsider* par excellence, l'hérétique venu venger le « little guy » longtemps méprisé par les élites de tout acabit, le *Lone Ranger* qui ne fait qu'à sa tête.

Pied de nez

Ford n'est pas un homme d'idées; sa gestion de la ville se limite à ne pas augmenter les taxes et à ajouter des rames de métro. Mais il a compris une chose essentielle: dans la grande région métropolitaine, il y a suffisamment de gens comme lui qui n'en ont rien à cirer, de plans d'urbanisme ou de festival international de films, qui veulent que la ville fonctionne, un point c'est tout, et qui ne demandent rien de mieux que de faire un pied de nez à l'intelligentsia.

J'ai habité six ans à Toronto. C'était peu de temps avant que Rob Ford prenne le pouvoir. Personne à ce moment-là n'aurait imaginé la Ville reine dirigée par un Gros-Jean comme devant, ayant des accointances avec le monde de la drogue par-dessus le marché. Impensable! Toronto se distingue par sa propreté et son opulence, mais aussi par ses aspirations d'être « world-class ». Ford, une espèce de Tea Party à lui tout seul, n'est certainement pas dans la même catégorie. Bien que ce qu'il incarne n'est pas nouveau — on voit le même refus des règles et de l'élite chez les membres du Tea Party aux États-Unis —, la façon dont Ford s'y prend l'est tout à fait. Quel élu aura poussé la délinquance, le sans-gêne, la piterrie aussi loin?

En 1863, John A. MacDonald, un des Pères de la Confédération, un homme qui aimait prendre un coup, aurait vomi en plein discours électoral. Ça ne s'oublie pas. Bien qu'un brin éméché par moments, John A. était par ailleurs un homme politique assez convenu pour l'époque. Ce n'est pas le cas de Rob Ford, dont les frasques comportent des démêlés avec la justice, ce qui semble peu affecter la popularité du maire pour l'instant.

Jusqu'ou la revanche des rustres ira-t-elle à Toronto? *Just watch him.*

fpelletier@ledevoir.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgaill-Côté (reporter); **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Ballargon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Fauriol, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier et Geneviève Tremblay (assistantes); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Évelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par interim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire). **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zermatis. **INFORMATIQUE** Yanick Maréchal (administrateur web), Imane Bouhjar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjo-

ACTUALITÉS

GOLFE

SUITE DE LA PAGE 1

ment à l'intérieur des structures géologiques de ces deux secteurs et qu'aucune analyse des données spécifiquement détenues par le gouvernement du Québec n'a été faite», souligne toutefois le gouvernement.

L'entreprise qui sera retenue devra donc analyser les données des relevés sismiques déjà réalisés «au début des années 1970 ainsi qu'en 1998 et en 2002» et qui lui seront fournies par le MRN. «Des rapports techniques sur des puits d'exploration pétroliers et gaziers, forés en périphérie de ces zones, seront aussi transmis au prestataire de services.» Le MRN a décidé de clore l'appel d'offres le 21 janvier, et les conclusions devront être remises au plus tard le 15 avril. Il s'agit d'un contrat évalué, pour le moment, entre 200 000 \$ et 300 000 \$.

S'il était prévisible que Québec cherche à en connaître davantage en ce qui a trait à la structure Old Harry, le secteur du banc des Américains n'a jamais été évoqué auparavant, selon Sylvain Archambault, biologiste à la Société pour la nature et les parcs.

Cette zone maritime est située tout juste à l'est de la pointe de la Gaspésie. Elle est d'une superficie de 1050 km². La limite sud-ouest du secteur se situe juste à côté du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé. La limite nord-ouest se trouve tout près du parc national Forillon.

Zone de protection marine?

Le lancement de cet appel d'offres est d'autant plus étonnant que le gouvernement fédéral étudie présentement la possibilité de faire du banc des Américains une zone de protection marine en vertu de la Loi sur les océans.

Ottawa s'est en fait fixé comme objectif de désigner 10 % des eaux canadiennes comme aires marines protégées d'ici 2020. Au Québec, seuls deux sites sont dans la mire du fé-

déral, soit une zone qui entoure les îles de la Madeleine et le banc des Américains.

«Ce site est caractérisé par la diversité de ses habitats, par la présence permanente ou saisonnière de nombreuses espèces à valeur commerciale et de baleines, par la présence d'espèces en péril et par une grande diversité de mollusques et crustacés», précise d'ailleurs Pêches et Océans Canada. Ce site a aussi un grand potentiel comme aire d'alimentation pour différentes espèces de poissons et de mammifères marins et comme refuge pour les populations de poissons de fond actuellement en déclin, incluant le stock de morues du sud du golfe. Historiquement, ce secteur était très convoité pour la pêche.

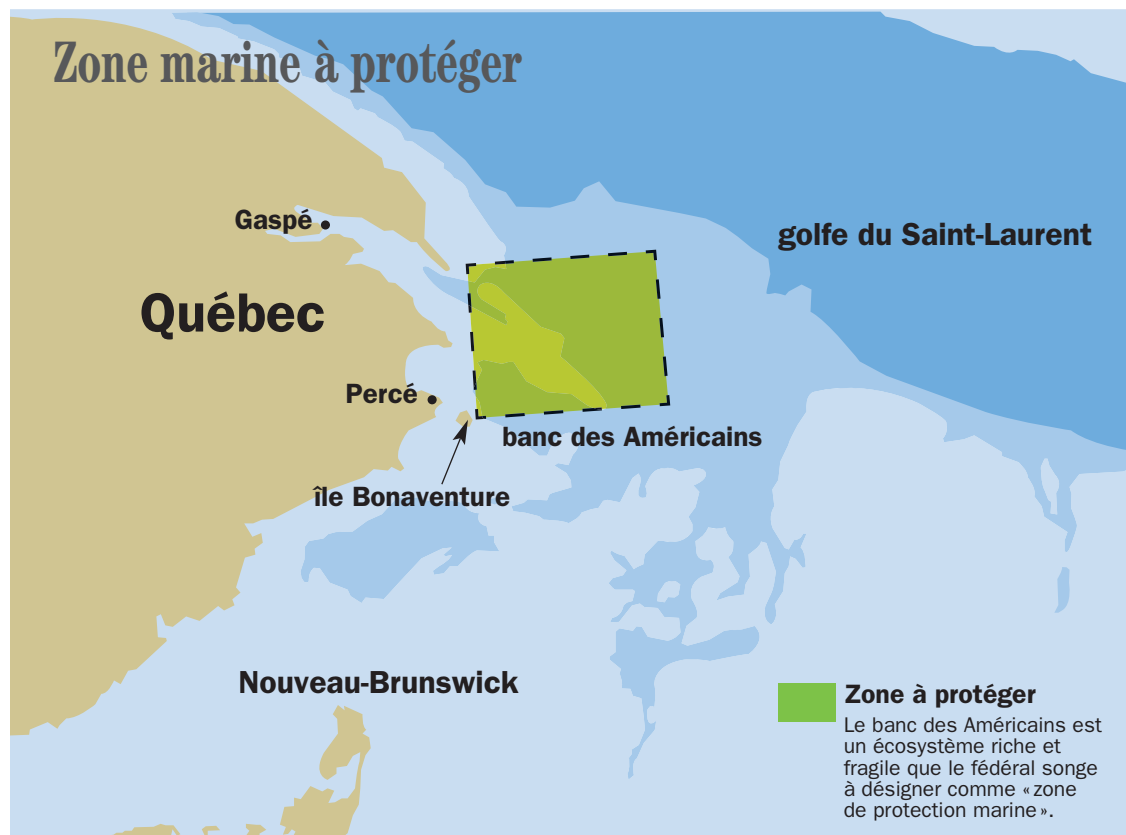
«La mise en place d'une zone de protection marine dans ce secteur favoriserait la productivité et la diversité des espèces dont plusieurs à valeur commerciale et le rétablissement des espèces en péril qui fréquentent ce site particulier», ajoute Pêches et Océans Canada sur son site Web.

Pour Sylvain Archambault, la décision de Québec d'évaluer le potentiel économique des énergies fossiles qui pourraient se trouver au fond du golfe du Saint-Laurent est donc insensée. «Cet appel d'offres pour une étude de potentiel pétrolier sur un projet d'aire marine protégée est d'autant plus révoltant que le Québec n'a présentement aucun milieu marin protégé dans le golfe», insiste-t-il.

Oui aux hydrocarbures

Québec n'a jamais caché son préjugé favorable envers l'exploration et l'exploitation des ressources fossiles en milieu marin. La ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, a d'ailleurs promis en septembre d'étudier davantage le «volet économique» lié à l'exploitation d'éventuelles ressources pétrolières et gazières.

Le rapport d'évaluation environnementale stratégique commandé par le gouvernement a cependant mis en lumière le fait que Québec connaît mal le golfe du Saint-Laurent et serait inapte à répondre à un déversement pé-



D'APRÈS UNE CARTE DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA

trolier qui surviendrait en raison de l'exploitation d'énergie fossile en milieu marin.

Ce document de plus de 800 pages souligne qu'il demeure «plusieurs lacunes» dans l'état actuel des connaissances sur le golfe. Les carences concernent les technologies d'exploration et d'exploitation, les composantes des milieux physique, biologique et humain, ainsi que les «effets environnementaux potentiels des activités d'exploration et d'exploitation, ainsi que des déversements accidentels».

On ignore par exemple comment récupérer du pétrole «lorsqu'il y a présence de glace». On connaît relativement peu de chose des «courants et de l'évolution de ceux-ci en fon-

tion des changements climatiques». Et dans le contexte actuel, marqué par de vives inquiétudes, les auteurs du rapport estiment en outre que «l'acceptabilité sociale d'une éventuelle exploration et exploitation des hydrocarbures en milieu marin n'est pas acquise». Le Québec n'a par ailleurs pas de loi concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Un projet de loi pourrait être présenté cet hiver.

La ministre Martine Ouellet n'était pas disponible mardi pour discuter avec *Le Devoir* de l'appel d'offres lancé par le gouvernement.

Le Devoir

VIDÉO

SUITE DE LA PAGE 1

ble de 2012. Il dit avoir reçu — et contesté — quatre contraventions reçues en lien avec des manifestations contre le fameux règlement P-6 et contre la hausse des droits de scolarité.

Lorsqu'il a vu un policier interpellant un itinérant sur le trottoir, par une journée glaciale la semaine dernière, Adis Simidzija n'a pas hésité: il a sorti son téléphone et a commencé à filmer. La vidéo montre un itinérant vêtu de bermudas et d'un t-shirt, près du métro Jean-Talton. Un policier lui demande de cesser de mendier et d'aller se protéger du froid à l'intérieur, sans quoi il «l'attachera à un poteau».

Tensions entre policiers et marginaux

Pour Adis Simidzija, cette vidéo confirme les relations malsaines entre la police et les marginaux. De toute évidence, le policier ne sait plus quoi faire pour ramener à la raison cet homme visiblement troublé.

Les menaces en apparence banales du policier démontrent que le SPVM s'y prend bien mal pour lutter contre les «incivilités» et les «désordres urbains» attribués aux itinérants, selon Adis Simidzija. D'après lui, l'action de la police n'a rien de banal et s'inspire de la théorie de la «vitre cassée», appliquée par l'explorateur de New York Rudolph Giuliani dans les années 90: «Pour éradiquer la criminalité à une plus grande échelle, les gouvernements doivent mettre en place un plan radical de répression intensive des espaces où les petits délits sont commis», écrit Adis Simidzija dans une lettre transmise au *Devoir*.

Il dit souhaiter que l'itinérance devienne une «priorité nationale». La Ville et les gouvernements devraient investir massivement dans les logements sociaux, dans les services sociaux et s'assurer que des travailleurs de rue peuvent avoir les itinérants. On



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Adis Simidzija, l'étudiant à la maîtrise en sociologie qui a réalisé la vidéo montrant un policier interpellant un itinérant de manière menaçante la semaine dernière.

demande aux policiers d'agir comme des travailleurs sociaux, note Adis Simidzija, alors qu'ils sont formés pour combattre la criminalité.

Trop de contraventions

«Il y a encore trop de contraventions qui sont remises à des itinérants, surtout dans le métro», renchérit Bernard St-Jacques, organisateur communautaire au Réseau d'aide aux personnes seules et itinér-

À Montréal, une moyenne de 6000 contraventions par année ont été remises à des itinérants entre 2006 et 2010

rantes de Montréal (RAPSIM). Une moyenne de 6000 contraventions par année ont été remises à des itinérants entre 2006 et 2010, selon une enquête de l'École de service social de l'Université de Montréal. Pour la seule année 2010, 6562 constats d'infraction ont été donnés, dont 61,8% dans le métro.

Plus de 70% des infractions constatées dans le métro concernent la tentative d'obtenir un voyage sans payer, le fait de fumer ou d'être couché sur les bancs, souligne l'étude. Quant aux constats d'infraction liés à des règlements municipaux, ils tou-

chent surtout la consommation sur la voie publique, le flânage et la présence dans les parcs en dehors des heures d'ouverture.

Signe d'espoir, les itinérants ne vont plus en prison depuis 2004 pour des amendes impayées à Montréal, souligne Bernard St-Jacques.

«Ça ne devrait pas être nécessairement juste des policiers qui font des interventions auprès des personnes itinérantes», dit Marjolaine Despars, coordonnatrice adjointe au RAPSIM.

Elle rappelle que le milieu communautaire et des services sociaux attend avec impatience la nouvelle politique québécoise sur l'itinérance, qui doit être présentée à la fin du mois de janvier par le gouvernement Marois.

Une équipe d'intervention mixte, qui regroupe des policiers du SPVM et des travailleurs sociaux du centre-ville, donne des résultats prometteurs, selon elle. Cette Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRI), créée en 2009, adopte «une approche intéressante, mais qui ne s'est malheureusement pas répandue à l'ensemble du corps policier», dit Marjolaine Despars.

Le Devoir

BIRMANIE

SUITE DE LA PAGE 1

de l'ex-général et président «réformiste» Thein Sein annonçait la libération de 200 prisonniers politiques et l'adoption d'une loi autorisant les syndicats et le droit de grève. Ces nouvelles mesures d'ouverture ont obnubilé la presse internationale, mais moins médiatisée fut la décision prise au même moment de lever les restrictions sur l'importation de véhicules neufs et usagés — ce qui a instantanément fait chuter les prix.

Le ministère du Commerce évalue à 220 000 le nombre de véhicules importés depuis, dont surtout pour l'instant le marché de l'usager (Toyota est dominante), le prix d'une voiture neuve demeurant hors de portée (prix de base d'une Ford Explorer: 105 000 dollars).

Les cinq millions d'habitants de la métropole du pays, capitale sans l'être depuis que les généraux ont officiellement démenagé le siège du pouvoir en 2005 à Naypyitaw, ville isolée et construite de toutes pièces, vivent donc leurs premiers embouteillages, mi-inquiets mi-amusés, l'air de ne vraiment pas savoir ce qui les attend. Mais c'est encore une ville qui, par comparaison au reste de l'Asie, vit à une époque antédiluvienne. La ville demeure belle, verte, tranquille et respirable — un calme relatif auquel l'interdiction des motos n'est pas étrangère. Mais pour combien de temps? Et faut-il absolument qu'elle devienne une autre Bangkok?

Terrain vierge

Pour avoir fermé dans sa coquille la Birmanie, rebaptisée Myanmar en 1989, les généraux-ermite se sont trouvés à faire en sorte que Yangon, dont la population va à peu près doubler d'ici vingt ans, est aujourd'hui un terrain vierge dont il serait possible de faire quelque chose de révolutionnaire en matière de développement durable: contrôle de la circulation automobile avant qu'elle ne se mette à gangrener le tissu urbain, amélioration des transports en commun, aménagement de pistes cyclables, mise en valeur du vieux train circulaire, construit par les Britanniques, qui fait le tour de la ville à sa périphérie, régulation du développement immobilier...

Installée sur le pourtour du delta de l'Irrawaddy, Rangoon fut sous les Britanniques la «petite Calcutta». Le guide *Evason* (éditions Hachette) en fait une bien jolie description, préférant faire le parallèle avec Mumbai, la métropole indienne: «A bien des égards, Yangon rappelle Bombay avec ses architectures victoriennes, ses nuées de choucas qui croassent, le soir, dans les bosquets des monastères, mais surtout parce qu'elles sont toutes les deux des villes-entonnaires, éventail de banlieues nord s'écoulant vers l'activité des ports.» Autour de l'aéroport international, au nord, des rizières à perte de vue.

Au sud de l'extraordinaire pagode Shwedagon, les larges avenues du centre-ville, au plan quadrillé, sont bordées d'édifices coloniaux abîmés que les promoteurs immobiliers ne demandent pas mieux que de raser pour les remplacer par des immeubles à bureaux et à condos.

Sauver les meubles

Le Yangon Heritage Trust, une association créée il y a seulement un an et demi, fait de va-

leux efforts pour préserver l'architecture historique, mais c'est un «gros défi», avoue son président et fondateur, Thant Myint-U, Américain de naissance. Yangon est la ville du sud-est asiatique abritant le plus grand nombre d'immeubles coloniaux, pour la bonne raison que Bangkok, Singapour et Jakarta ont démolé les leurs. Un comité municipal en a répertorié près de 200 et Thant Myint espère pouvoir protéger «les 30 ou 40 principaux». Il faudrait une loi sur l'héritage urbain, dit-il en entrevue à la revue *The Irrawaddy*, «mais cela prendra des années, je pense». Ce qui risque donc d'arriver trop tard. A défaut, affirme-t-il, «il faudrait qu'on nous appuie publiquement avec beaucoup plus de conviction».

Héritage culturel? L'économie de marché fonce dans une tout autre direction, à voir le boom immobilier qui se produit à Yangon. De fait, le pouvoir et une bonne partie de la population sont au même diapason: le souci de préserver les signes de l'occupation britannique ne s'impose pas d'emblée aux consciences. Plutôt le contraire. La tendance est à vouloir les effacer pour n'en conserver que quelques-uns, sur Maha Bandoola Street, à des fins touristiques.

Touche pas à mon char

Très pressants, ensuite, sont les besoins en infrastructures: système sanitaire, eau potable, transports collectifs, électricité... «Naypyitaw, c'est le paradis, ironise à moitié un ami birman, avec de l'électricité 24 heures sur 24.»

Aussi, le gouvernement municipal planche sur un plan de développement urbain sur 25 ans en étroite collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

«Le Japon a vécu dans les années 1970 et 1980 une urbanisation rapide, couplée à une dégradation environnementale, affirme Akihito Sanjo, haut responsable de la JICA au Myanmar. Nous avons pensé que notre expérience pourrait leur être utile.» En espérant, bien entendu, que cette collaboration apportera de l'eau de contrats aux moulins japonais.

L'urgence est «très, très grande», dit-il, en matière de gestion des déchets et de traitement des eaux usées. Mais à brève échéance, affirmait-il dans une entrevue, la priorité est à l'amélioration du système désuet d'autobus, que les habitants de Yangon utilisent massivement, et au développement du réseau routier. Avec le résultat que les autorités se sont lancées dans la construction d'un grand nombre de sauts-de-mouton. L'intention à plus long terme est de rénover le périphérique ferroviaire. «Évidemment, signale M. Sanjo, nous leur avons également fait valoir qu'une façon de réduire les embouteillages serait de contrôler l'accès des voitures à la ville... Mais ça, c'est une solution dont elles n'ont pas voulu entendre parler.»

Le Devoir

Notre collaborateur s'est rendu en tournée cet automne en Birmanie, sans s'identifier comme journaliste. D'où le recours à un pseudonyme pour la rédaction de cette série. Si le pays s'ouvre, le commun des reporters étrangers n'y est pas vraiment le bienvenu pour autant. Fausse identité aussi par souci de prémunir les gens qu'il a croisés sur le terrain et ceux avec qui il a voyagé contre d'éventuels ennuis. La Birmanie demeure, jusqu'à nouvel ordre, un État plus militaire que démocratique.

Rectificatif

Dans notre édition du 3 janvier, la chronique Restos intitulée «Lumières clignotantes sur la

ville» comportait un erreur de date. Il aurait fallu lire «le 23 février» plutôt que «le 26 février» pour l'événement «Paryse pour un soir» à Montréal en lumière. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com

sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390